

ARRÊTÉ MUNICIPAL

LE MAIRE de la commune de NEUVILLE SUR AIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route,

VU le code Pénal, notamment son article R. 610-5,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise BIANCO et Cie – représentée par M. Nicolas LAFLESSELLE – 69 Route du chef lieu – 73400 MARTHOD, en date du 17 mars 2023,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre l'accès au chantier de la centrale hydroélectrique : VC 8 (Rue Nicolas Aubry) – 01160 NEUVILLE SUR AIN,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Sur la voie suivante : Voie communale n° 8 – Rue Nicolas Aubry – 01160 NEUVILLE SUR AIN, la circulation sera réglementée de la façon suivante : **Vitesse limité à 30 km/h**, afin de sécuriser les abords de l'accès au chantier.

ARTICLE 2

Cette réglementation sera applicable : **260 jours à compter du 24 avril 2023** comme énoncé dans la demande.

ARTICLE 3

Selon les conditions de déroulement des travaux et leur avancement, cette réglementation pourra être levée préalablement à son expiration.

ARTICLE 4

La signalisation du chantier sera réalisée par l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques de la commune de NEUVILLE SUR AIN.

ARTICLE 5

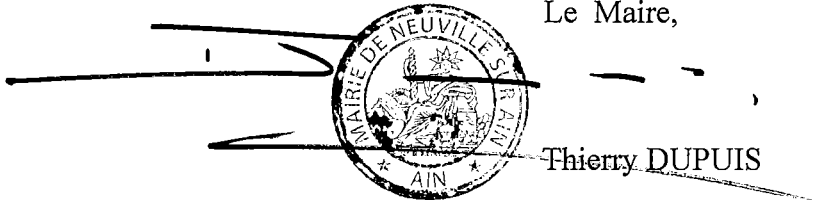
Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur.

Copie du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Pont d'Ain
- BIANCO et Cie – M. Nicolas LAFLESSELLE (0630236171)

Fait à Neuville sur Ain, le 11 avril 2023

Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the official seal and the name of the Mayor. The signature is composed of several sweeping strokes, with the name 'Thierry DUPUIS' clearly legible at the end.



Thierry DUPUIS